

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 6 septembre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 01/09/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA - FOURNY – LACROIX – YACOUB – ROBERT – FASOLA – BENABEN

REPRESENTES : Monsieur KAIL par Madame FOURNY
Monsieur AUDIBERT par Monsieur ESCRIOU

ABSENTS : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Convention
stérilisation des
chats errants
« les chats du
broc »

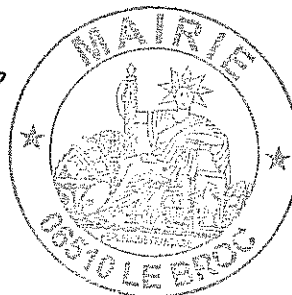
Monsieur Le Maire présente aux membres présents la convention de stérilisation des chats errants avec l'association « les chats du broc »

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Donne son accord et autorise M. Le Maire à signer la convention de stérilisation des chats errants avec l'association « les chats du broc », ci-après annexée.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 10/09/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 10/09/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication



LE BROCC

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES CHATS DU BROCC STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Entre

La Commune de Le Broc – 06510 – représentée par son Maire en exercice,
Monsieur Emile TORNATORE,

Et,

L'Association « LES CHATS DU BROCC » domiciliée 452 Route de Nice 06510 LE
BROC, inscrite à la Sous Préfecture de Grasse sous le numéro W061000365, et
représentée par sa Présidente Mme CHARLES Dominique

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. L'Association « Les chats du broc » s'engage sur la Commune du Broc, à
capturer, transporter et faire stériliser (avec encoche à l'oreille) voire euthanasier par
un vétérinaire, les chats errants avant de ramener les chats opérés sur les lieux de
capture après les interventions.

Article 2. L'Association « Les chats du broc » travaillera avec le Dr Wojciech NAJBAR
de Gattières inscrit sous le SIRET 51841993200018 ainsi que la clinique vétérinaire
de Villefranche, 9 avenue Albert 1^{er} à Villefranche sur Mer 06230.

Article 3. Les vétérinaires sollicités établiront des factures mensuelles détaillées qui
comporteront :

- le jour et le lieu de capture
- le nom et l'adresse du nourrisseur quand celui-ci est connu.
- un document attestant de la demande d'intervention de l'association

Article 4. Les tarifs sont détaillés ci-après :

Forfait pour les males : 60 €

Forfait pour les femelles : 80 €

Ces forfaits prennent en charge : capture, transport, stérilisation, retour sur le lieu du
captage.

Forfait 60 € comprenant capture, transport, euthanasie, et transport à l'incinérateur si
l'état ne laisse pas d'autre alternative que l'euthanasie.

Article 5. La dépense annuelle ne dépassera pas la somme de 3.500 €, pour la période du 7 septembre 2010 au 31 août 2011.

Article 6. La présente convention est conclue pour une durée de un an ferme qui prendra effet au 7 septembre 2010.

Fait à Le Broc, le 7 septembre 2010

Pour l'Association
« Les chats du broc »

La Présidente,

Dominique CHARLES

Pour la Commune de Le Broc

Le Maire,

Emile TORNATORE



MAIRIE de LE BROC
1 place de l'Hôtel de Ville – 06510 Le Broc
Tél. 04 92 08 27 30 – Télécopie 04 92 08 27 39
Courriel secretariat@mairie-lebroc.fr
Site Internet : www.mairie-lebroc.fr